Nations Unies A/56/6 (Sect. 11B)

Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11B
Centre du commerce international CNUCED/OMC

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 11B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le projet de budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).

01-25737 (F) 010301 010301

Chapitre 11B
Centre du commerce international CNUCED/OMC

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activités du Centre du commerce international au cours de l'exercice biennal 2002-2003

11B.1 Par sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) qui sont décrites dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3, par. 11).

11B.2 Conformément à ces nouvelles dispositions, une esquisse de budget du Centre sera présentée à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif et sera simultanément soumise à l'approbation du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

11B.3 Le Centre du commerce international est chargé d'exécuter le sous-programme 6 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

11B.4 Les estimations qui figurent dans l'esquisse budgétaire proposée représentent une augmentation de 3,7 % en termes réels. Cette augmentation est, dans une large mesure, imputable au financement du Colloque sur les stratégies nationales de développement des exportations, organisé chaque année à l'intention de cadres supérieurs, et dont l'objet est de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation et de gestion des stratégies nationales d'exportation. Le colloque contribue de façon extrêmement efficace au renforcement de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en vue de l'élaboration de la stratégie. Lancée en 1999 à titre expérimental, et organisée chaque année à l'aide de ressources extrabudgétaires, cette manifestation, qui remporte un grand succès, ne pourra continuer d'être organisée si elle ne bénéficie pas de fonds du budget ordinaire. L'augmentation s'explique aussi en grande partie par la nécessité de renforcer les compétences du Centre en matière de commerce électronique, qui prend une place de plus en plus importante dans les stratégies nationales de développement des exportations.

11B.5 Les ressources dont le Centre aura besoin au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sont estimées à 30 221 000 francs suisses pour 2002, et à 30 322 800 francs suisses pour 2003. Le Centre devrait disposer chaque année d'un montant estimatif de 500 000 francs suisses correspondant à des recettes de diverses provenances. Sur cette base, la contribution de chaque organisation est estimée à 14 860 900 francs suisses pour 2002 et à 14 911 400 francs suisses pour 2003. On trouvera dans le tableau ci-après le projet de budget du Centre, exprimé en dollars des États-Unis, pour l'exercice biennal 2002-2003.

Prévisions de dépenses (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	1998-1999 Dépenses	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
CCI	18 491,5	17 009,8	637,5	3,7	17 647,3	(731,2)	16 916,1
Total	**18 491,5**	**17 009,8**	**637,5**	**3,7**	**17 647,3**	**(731,2)**	**16 916,1**

11B.6 Le projet de budget-programme du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC à l'automne 2001, sur la base des décisions qui auront été prises au sujet de la présente esquisse par l'Assemblée générale et par le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC.